



Pour le compte de



**GRENOBLE - ALPES  
MÉTROPOLITAIN**

Contrat 0494141 / 68

Adresse desservie  
MOUMM ABONNE TYPE  
RUE DE LA GILBERTIERE  
38113 VEUREY-VOROIZE

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE**  
[www.eauxdegrenoblealpes.fr](http://www.eauxdegrenoblealpes.fr)

**Nous contacter**

04 76 86 20 70

Espace Abonnés sur notre site internet

**Courriers**

SPL Eaux de Grenoble Alpes

6, rue Colonel Dumont CS 80138

38003 Grenoble Cedex 1

**Accueil**

5 place Vaucanson 38000 Grenoble

Lundi au vendredi 8h-12h et 13h-17h30

MOUMM ABONNE TYPE  
RUE DE LA GILBERTIERE  
38113 VEUREY-VOROIZE

facture individuelle n° 102699180 du 1er février 2019

Message(s)

Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	€ TTC
Production et distribution de l'eau potable		159,38
Collecte et traitement des eaux usées		163,85
Organismes publics		53,98
Total		377,21

**NET A PAYER**

**377,21**

Prix au litre : 0,00283 € TTC (hors parts fixes)

Montant total des parts fixes : 37,46 € TTC

**Facture à régler au plus tard le**

Règlement sans escompte

**Modalités de paiement à votre disposition au verso du TIP SEPA**

« Tout retard de paiement expose à des pénalités au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'au versement, pour les abonnés concernés, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros selon le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 »

IBAN : [ JOINDRE UN RIB ]  
ICS : FR80ZZZ455343  
RUM : TIPO0158100000004941410102699180

MOUMM ABONNE TYPE  
RUE DE LA GILBERTIERE  
38113 VEUREY-VOROIZE

Montant : 377,21 €

Date, lieu et signature

**TIP SEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

**EAUX DE GRENOBLE ALPES  
87077 LIMOGES CEDEX 9**

001304941413 ABONNE TYPE

001581004105 54000000004941410102699180939151

37721

Détail de votre facture

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

Part fixe - Métropole - DIAMETRE 15	du 01/01/19 au 31/12/19	2	14,105000	28,21	5,50	29,76
Consommation - Métropole	du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,964900	115,79	5,50	122,16
Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau	du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,058900	7,07	5,50	7,46

Sous-total

151,07

159,38

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Part fixe - Métropole	du 01/01/19 au 31/12/19	2	3,500000	7,00	10,00	7,70
Consommation assainissement collectif - Métropole	du 01/01/19 au 31/12/19	120	1,182900	141,95	10,00	156,15

Sous-total

148,95

163,85

**ORGANISMES PUBLICS**

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau		120	0,270000	32,40	5,50	34,18
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau		120	0,150000	18,00	10,00	19,80

Sous-total

50,40

53,98

Total général hors taxes	350,42 €
Montant TVA 5,50 % acquittée sur les débits	10,09 € pour un total HT de 183,47 €
Montant TVA 10,00 % acquittée sur les débits	16,70 € pour un total HT de 166,95 €
<b>Total général TTC</b>	<b>377,21 €</b>

**NET A PAYER**

**377,21**

**Explications**

**PART(S) FIXE(S) :**  
Redevance(s) de frais et/ou d'abonnement(s) et/ou de location et entretien compteur.  
**EAU POTABLE :**  
Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.  
**EAUX USEES :**  
Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement en station d'épuration.

**SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES :**  
Société Publique Locale, opérateur 100% public de tout ou partie du service de l'eau.  
**GRENOBLE-ALPES METROPOLE :**  
Collectivité territoriale organisatrice, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain.  
**REDEVANCE PRELEVEMENT :**  
Redevance collectée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), établissement public

d'Etat, qui aide financièrement les communes à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.  
**LUTTE CONTRE LA POLLUTION et MODERNISATION DES RESEAUX :**  
Redevances collectées par l'Agence de l'Eau RMC pour aider financièrement les communes à lutter contre la pollution.

**VOIES DE RECOURS :**  
Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € et le tribunal de grande instance au-delà de ce seuil.

**Modalités de paiement**

- Mensualisation ou prélèvement simple. Demandez-nous un mandat SEPA !
- Carte Bancaire en ligne sur [www.eauxdegrenoblealpes.fr](http://www.eauxdegrenoblealpes.fr)
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois
- Chèque libellé à Eaux de Grenoble Alpes et joint au TIP non signé
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR76 1382 5002 0008 0080 5233 944
- Espèces sans frais à La Poste à l'aide du code barre ci-dessous



TREP8049414101026991800003772140